

CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

(applicables à l'ensemble des marchandises OLD STONE)

1. Champ d'application

Toute commande et toute livraison de marchandises auprès de la société OLD STONE (« vendeur ») implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur (encore désigné, indifféremment, l'« acquéreur ») et

son adhésion pleine et entière des présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales prévalent sur toute disposition concurrente ou contraire pouvant figurer sur les documents de l'acheteur et notamment sur ses conditions générales d'achat.

La société OLD STONE se réserve toutefois le droit, comme la loi l'y autorise, de déroger à certaines clauses des présentes conditions générales de vente en fonction des négociations menées avec

l'acheteur, par l'établissement de conditions particulières de vente la liant à ce dernier.

2. Commandes – Tarifs

2.1. Les bons de commande ne sont valables qu'après versement d'un acompte d'au moins 50% du prix total de vente (hors taxes) de la marchandise et payable au plus tard à la date de la signature

du bon de commande par l'acheteur.

2.2. Les commandes doivent être confirmées par écrit, au moyen d'un bon de commande dûment signé par l'acheteur. Le versement d'un acompte vaut de plein droit acceptation de la commande.

La vente n'est en tout état de cause parfaite qu'après acceptation expresse par tout moyen dudit bon de commande par OLD STONE, laquelle se réserve ainsi et notamment la faculté de s'enquérir

de la disponibilité de la marchandise commandée.

2.3. En cas d'annulation de la commande par l'acheteur, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande sera de plein droit et en totalité acquis à

OLD STONE et ne pourra donner lieu à quelconque remboursement.

2.4. Les marchandises sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la signature du bon de commande par l'acheteur. Ces tarifs sont fermes et non révisables. Ces prix sont nets et hors taxes, départ

dépôt (soit 1478 route des Arcs à LORGUES 83510 ou un autre lieu stipulé) et emballages inclus. Ils ne comprennent donc pas le transport, ni les frais de douane éventuels et les assurances qui restent à la

charge du client.

Des conditions tarifaires particulières peuvent être pratiquées en fonction des spécificités demandées par l'acheteur concernant, notamment, les modalités et délais de livraison. Une offre commerciale

particulière sera alors adressée à l'acquéreur.

3. Conditions de paiement

3.1. Les règlements (à savoir le solde du prix de vente des marchandises) se font au comptant et en intégralité, à la date mentionnée sur la facture et en tout état de cause au plus tard la veille de la prise en charge de la

marchandise, sauf disposition contraire mentionnée sur la facture. Aucun escompte ne sera pratiqué pour paiement comptant, ou dans un délai inférieur à celui figurant sur la facture.

3.2. Toute facture devra être intégralement soldée afin de pouvoir déclencher une livraison.

3.3. La société OLD STONE se réserve le droit de suspendre, annuler ou ne pas procéder à la livraison des produits commandés par l'acheteur en cas de non-respect par ce dernier des conditions et modalités de paiement ci-dessus indiquées.

3.4. Tout retard de paiement donnera lieu automatiquement au paiement par l'acheteur de pénalités de retard dont le taux sera égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Les pénalités de retard sont exigibles sans aucune formalité ni mise en demeure. Elles courent de plein droit à compter du jour suivant la date de règlement indiquée sur la facture.

3.5. En cas de recouvrement forcé de toute somme due à OLD STONE par l'acheteur (y compris les pénalités de retard visées au point 3.4 ci-dessus), une majoration de quinze (15) % sur

les sommes exigibles sera appliquée sans formalité, étant précisé que ladite majoration s'ajoutera à l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros dont l'acheteur sera de plein droit débiteur envers OLD STONE conformément à la loi.

4. Livraison

La livraison s'effectue départ atelier, soit par remise directe de la marchandise à l'acquéreur, soit par simple avis de mise à disposition adressé par tout moyen à l'acquéreur, soit par délivrance à un expéditeur ou un transporteur au domicile de l'acquéreur, conformément aux modalités de livraison spécifiées sur le bon de commande.

En tout état de cause et quel que soit le mode de livraison convenu, l'acquéreur s'engage à réceptionner les marchandises dans les 20 jours calendaires suivant l'avis de mise à disposition.

4.1. Les délais mentionnés par OLD STONE n'ont qu'une valeur indicative. Les retards éventuels dans les livraisons ne peuvent pas donner lieu à l'annulation de la commande par l'acheteur, ni à quelque compensation que ce soit, sauf accord préalable écrit de OLD STONE. La responsabilité de OLD STONE ne pourra donc en aucune manière se trouver engagée en cas de retard ou de suspension de livraison, quel qu'en soit le motif.

4.2. Les instructions d'expédition précises doivent être portées par l'acheteur sur chaque bon de commande. Dans le cas de ventes effectuées franco de port, toute erreur ou imprécision de l'acheteur

dans la rédaction de l'adresse d'expédition rendront l'acheteur redevable des coûts de la nouvelle livraison ou du changement d'adresse de livraison. Dans les autres cas, les expéditions sont effectuées

aux frais de l'acheteur en ce compris toutes charges, droits et taxes de toute nature, notamment fiscaux et douaniers, et autres frais qui surviendraient après signature du bon de commande.

4.3. La livraison est réputée faite au départ dépôt (à la mise à disposition des marchandises dans l'atelier de LORGUES), les marchandises étant sous la garde de l'acheteur à compter de cette mise à disposition. Il en résulte notamment que, quelles que soient les modalités de livraison choisies, les marchandises voyagent toujours aux risques et périls de l'acheteur, auquel il appartient en conséquence de faire toutes réserves ou exercer tous recours auprès des transporteurs responsables, concernant toute opération de

transport, manutention, déchargement ou autre. De même, à l'expiration du délai visé au premier paragraphe du présent article 4, en absence de réception effective des marchandises par l'acheteur, soit par son abstention, soit à sa demande, celles-ci sont stockées dans les entrepôts du vendeur aux seuls risques et périls de l'acheteur, nonobstant la possibilité pour le vendeur de procéder à la résiliation de la vente.

OLD STONE décline en tout état de cause toute responsabilité du fait de retard des moyens de transport prévus pour les livraisons et expéditions, y compris en cas de livraison franco, étant rappelé que dans les cas où il procède à la livraison et l'expédition, le vendeur agit en qualité de mandataire de l'acheteur.

4.4. L'acquéreur est tenu de vérifier l'état apparent des marchandises lors de la livraison. A défaut de réserves expressément émises par l'acquéreur, par écrit, lors de la livraison, et sans préjudice des

dispositions éventuelles à prendre vis-à-vis des transporteurs, les marchandises délivrées seront réputées conformes en quantité et en qualité à la commande et dénuées de tout défaut ou vice. L'acquéreur

disposera d'un délai de trois 3 jours calendaires à compter de la livraison des marchandises commandées pour émettre, par lettre recommandée avec accusé de réception, de telles réserves auprès de

OLD STONE, lesquelles réserves ne peuvent que porter sur un défaut apparent des marchandises. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités

par l'acquéreur. Aucune réserve, même exprimée dans les formes et délais susvisés, ne sera davantage valable si les marchandises livrées ont, en tout ou partie, été utilisées ou ont subi une quelconque

modification ou transformation. En cas de non-conformité, dûment réservée par l'acheteur comme indiqué ci-avant et dûment établie, OLD STONE n'est en tout état de cause tenue qu'au remplacement

ou au remboursement de la marchandise défectueuse, à l'exclusion de tous dommages et intérêts.

4.5. L'acquéreur reconnaît que le vendeur est en tout état de cause réputé avoir rempli son obligation de délivrance conforme dès mise à disposition des marchandises et remise au transporteur.

Il en résulte notamment que l'acheteur ne dispose d'aucun recours contre le vendeur en cas de défaut de livraison des marchandises mises à disposition conformément aux modalités précédemment exposées

5. Réserve et transfert de propriété – Transfert des risques

5.1. Le transfert de propriété des marchandises de OLD STONE, au profit de l'acquéreur, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix, en principal et accessoires, par ce dernier, et ce quels que soient la date et le mode de livraison desdites marchandises. En conséquence, en cas de non-paiement, l'acquéreur doit, à ses seuls frais, risques et périls, restituer les marchandises

restées en tout ou partie impayées à l'échéance après simple envoi d'une mise en demeure par courrier recommandé avec avis de réception, les marchandises en stock étant réputées non payées.

L'acheteur doit impérativement, dès réception des produits vendus par OLD STONE, prendre à ses frais toutes dispositions utiles pour permettre à tout moment l'identification des stocks desdits

produits. L'acheteur s'interdit en outre de procéder à la revente de toute marchandise non intégralement payée.

5.2. Toutefois, et ce quel que soit le mode de livraison choisi, le transfert à l'acquéreur des risques de perte et détérioration ou de vol des marchandises vendues s'opère dès leur livraison par leur mise à

disposition en entrepôt conformément aux dispositions du premier paragraphe de l'article 4 ci-dessus. Il appartient en conséquence à l'acquéreur, à compter de la livraison, de souscrire toute assurance

nécessaire à la couverture de ces risques, ce au profit du vendeur jusqu'à complet paiement du prix et transfert de propriété corrélatif. En cas de sinistre affectant un produit impayé, l'indemnité d'assurance

sera subrogée au produit détruit jusqu'à concurrence du montant restant dû à OLD STONE.

6. Garantie – Responsabilité

Nos marchandises sont vendues dans l'état, sans aucune garantie (sauf spécifications contraires).

OLD STONE ne pourra être tenue responsable de tout dommage immatériel, direct ou indirect, tel que perte de clientèle, perte de chiffre d'affaires, perte de production, de marge ou d'image, d'action

engagée par un tiers à l'encontre de l'acheteur ou de condamnation de celui-ci. Pour le cas où la responsabilité de OLD STONE serait établie pour quelque cause que ce soit, le montant de sa responsabilité à l'égard de tout acheteur ou de tout tiers non consommateur, sera limitée, tous dommages confondus, au prix de vente du produit concerné à l'acheteur.

7. Droit applicable et juridiction compétente

7.1. Les présentes conditions générales et les opérations d'achat/vente en découlant sont soumises au Droit Français à l'exclusion de tout autre droit ou convention Internationale ou Européenne.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

7.2. Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa réalisation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux

tribunaux compétents de DRAGUIGNAN.

Nos conditions générales de ventes sont disponibles sur notre site internet et ainsi qu'à notre siège social.